

confiance de la commune et, par conséquent, restera agent national.

Le 24 février, on confie les fonctions d'instituteur au citoyen Demay qui fera en cette qualité, le 25 octobre, la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets obéissance aux lois de la République. »

Quant au citoyen Duquesnoy, le Conseil général de la commune décide, le 10 avril 1795, de procéder à son désarmement, ainsi qu'à celui de son fils, « comme terroristes de la faction de Robespierre ».

Le 5 avril 1794, le ci-devant curé Pinçon déclare son intention d'établir une manufacture de salpêtre dans la commune et, le 8 juillet, il est nommé entrepreneur de lessivage de terres salpêtrées, avec la condition d'accomplir ce travail dans la grange de son ancien presbytère.

C'est enfin sur un acte de bonne administration que se clôt ce registre contenant l'histoire au jour le jour de Cuise-la-Motte pendant la Révolution.

Le 1^{er} mai 1796, l'agent municipal, ayant signalé que le tilleul situé sur place publique est « déperissant », il est décidé qu'il sera abattu et remplacé par un jeune.

En terminant, l'auteur conclut avec raison que cette mise en lumière de tels documents peut susciter bien des réflexions sur les hommes et les choses d'une époque.

**

Plans et Registres de Saint-Corneille
par M. J. Béreux

M. Béreux a d'abord fait passer deux plans de l'église et de l'abbaye de Saint-Corneille, appartenant aux Archives de l'Oise : l'un de 1654, sur parchemin (H. 2167,1) déjà montré par M. Bernard le 2 juillet ; l'autre en couleurs, sur papier (Q h. Saint-Corneille de Compiègne),

dressé en 1793 à l'appui d'un projet de percement de rues à la place du monastère : projet pour le moins aussi barbare que celui qui a été réalisé.

Puis il présente pour la troisième fois (1) le « Registre contenant les choses notables arrivées en faveur ou au préjudice... de Saint-Corneil... » et termine l'exposé, depuis 1674, des relations entre le monastère, les autres établissements religieux et l'évêque de Soissons, telles que les ont notées et appréciées les auteurs du manuscrit.

Un procès, long comme tous les procès de ce temps (1682-1690), paraît être le seul gros nuage qui ait assombri l'union des dames du Val-de-Grâce remplaçant l'ancien abbé, et de la communauté bénédictine gouvernée par le prieur ; il s'agit de savoir qui nomme les officiers de justice de l'abbaye et de préciser l'exercice de leur pouvoir pendant les trois « jours de prévôté » de la mi-Carême. Simple affaire intérieure qui n'intéresse guère la vie religieuse de Compiègne.

Celle-ci est souvent contrariée par quelque-une de ces affaires que l'on prenait alors très au sérieux, et qui le valaient parfois : différend avec le vicaire de Saint-Jacques (1683), abstention de tous les corps civils et ecclésiastiques à la procession du Saint-Sacrement (1693) ; dispute avec les Jésuites au sujet de l'ermitage du Saint-Signe (1702) ; intervention du prieur, avec une autorité insinuante et rusée, dans l'élection de la prieure Mme de Montholon à l'Hôtel-Dieu (1706), afin de maintenir ou rétablir l'« exercice de la juridiction à Saint-Nicolas-du-Pont » ; contestation avec le curé de Saint-Jacques sur l'enterrement de Mme Crin, veuve d'un fiefié

(1) Voir procès-verbaux des séances des 26 février et 27 mars 1925.

(1706) ; différend avec les curés et transaction (1711).

Mais, quelques années plus tard, il s'agit bien d'autre chose. Cela commence par une nouvelle offensive de l'évêque qui, en 1723, remet en question la juridiction sur St-Nicolas-au-Pont : défense à la prieure, qui en est toute troublée, de recevoir aucune novice à profession sans examen de l'évêque ou de son délégué, sous peine de nullité des vœux. Les Bénédictins se pourvoient au grand Conseil ; il leur faut produire avec inventaire, il leur faut dresser mémoire sur mémoire, grâce aux lumières des célèbres érudits de leur congrégation, Bernard de Montfaucon et Joseph Vaissette, qui munissent des plus solides documents le grand avocat Henri Cochin.

L'affaire, battant son plein en 1726, se complique de la déclaration royale qui révoque les droits des curés primitifs réguliers. Dès lors, à toute occasion, les curés de Saint-Jacques et Saint-Antoine, formellement encouragés par l'évêque, tiennent tête aux religieux.

Le conflit redouble en 1727 quand, au prieur D. Louis Buin, pacifique et ennemi du scandale, succède D. Léonard Le Texier, plus intransigeant, qu'approuvent d'ailleurs les supérieurs et le conseil de la congrégation de Saint-Maur ; derechef la bienfaisante et douce communauté de l'Hôtel-Dieu se voit l'enjeu d'une âpre dispute qui la divise ; l'auteur du registre n'en rend pas seul responsable l'évêque de Soissons, mais le curé de Saint-Jacques et plus encore les Jésuites ; il constate d'ailleurs : « tous les corps ecclésiastiques se révoltèrent cette année 1727 contre nous, les uns après les autres » et il donne le détail des mortifications, sinon des affronts infligés par les chanoines de Saint-Clément, les Pères Minimes, qui reviennent très vite à résipiscence, et le curé de Saint-Germain.

Cependant évêque et religieux ne cessent d'échanger de nouveaux mémoires. Le dernier, pu-

blié en août 1727 par l'avocat des moines, Me de Vandenesse, était d'une telle valeur que, s'il en faut croire notre auteur, on s'en disputa les quinze cents exemplaires imprimés à la Cour, à Paris et dans tout le royaume. Il n'en est pas moins vrai que, sur les conseils très fermes du rapporteur de l'affaire, M. Choppin d'Arnouville, qui intervint aussi auprès de l'évêque, les deux parties se résignèrent à une transaction ; le sacrifice de la séculaire exemption consenti par les pères de la congrégation à Paris, sembla bien dur au prieur de Compiègne et à ses religieux, et ils tentèrent, sans aucun succès, de faire amender cet article. Mais le représentant de l'évêque dans la ville, son grand vicaire de Compiègne, était l'abbé de Saint-Corneille, pourvu de tous les pouvoirs épiscopaux « hors le ministère de la main ». Ce traité du 26 février 1728 est un fait considérable de notre histoire locale et sans doute un acte bienfaisant car, au prix de l'exemption si chère à nos Bénédictins, la vie religieuse de Compiègne fut, dès lors et jusqu'aux derniers temps de l'ancien Régime, empreinte d'une paix et d'une concorde qui n'avaient guère été connues depuis le moyen âge.

**

Ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu le vendredi 17 décembre, à 2 heures précises, à l'Hôtel de Ville :

M. R. Chevallier. — Comptes rendus du Congrès de la Société Française d'Archéologie, à Rouen.

M. de Breda. — « Le schisme anglais ; la mission du Cardinal Wolsey en France et son séjour à Compiègne, août-septembre 1527 ».

M. l'Abbé Saincir. — « Lances contre avions ». Episode de la guerre en 1914.

M. Hémerly. — Le Casque d'Armancourt.
